



## **AVIS 12/06**

### **SIEGES DANS LES POINTS D'ARRET ET LES GARES**

Il a été constaté que de nombreux points d'arrêt ne sont pas équipés de sièges sur les quais ou dans leurs abris.

Le document « Accueil sur les quais » édité en 2005 à l'occasion du dixième anniversaire de l'installation du Comité Consultatif des Usagers et l'avis 05/25 faisaient déjà état de cette carence.

Alors que des frais parfois conséquents sont engagés légitimement dans beaucoup de gares pour le confort des voyageurs, le CCU souhaite, conformément aux dispositions de Revalor 2009, le placement de sièges dans les points d'arrêt dépourvus mais également sur les quais 2,3...de certaines gares. Il s'agit d'un minimum de confort auquel les voyageurs ont droit.

Une politique d'accueil des personnes à mobilité réduite est en cours ; le CCU espère que cela constituera un incitant à l'aménagement des points d'arrêt.

**Cet avis a été approuvé à l'unanimité en réunion plénière du 16 octobre 2012.**